Image not found or type unknown

Pension alimentaire pour enfant de 18 ans

Par **pascal**, le **07/06/2008** à **08:47**

mon fils est majeur depuis 1 mois , je verse une pension , est ce que je peu lui verser directement a lui ou dois je continuer a la versée a sa mere ?

Par **jeetendra**, le **07/06/2008** à **10:04**

bonjour, si votre fils majeur vit toujours chez sa mère, il faut continuer à verser comme avant la dite pension à la mère conformément au jugement qui a été rendu par le juge aux affaires familiales, les choses auraient été différentes si votre fils avait son propre logement et ne dépendait plus de votre ex épouse, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés